



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier



AXIOME Audit et Stratégie
215 Rue Samuel Morse
Le Triade Bat 3 – CS 79016
34965 Montpellier Cedex

Bastide Le Confort Médical S.A.

**12 Avenue de la Dame
Centre Euro 2000
30132 Caissargues**

**Attestation des commissaires aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 juin 2024**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
30/06/2024

Bastide Le Confort Médical S.A.

**12 Avenue de la Dame
Centre Euro 2000
30132 Caissargues**

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2024

À l'assemblée générale de la société Bastide Le Confort Médical S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 juin 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 juin 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 604 966 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les commissaires aux comptes

Montpellier, le 31 octobre 2024
KPMG SA



Nicolas BLASQUEZ
Associé

Montpellier, le 31 octobre 2024
Axiome Audit et Stratégie



Pierrick BELEN
Associé

INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES

(Article L.225-115 du Code de Commerce)

Montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

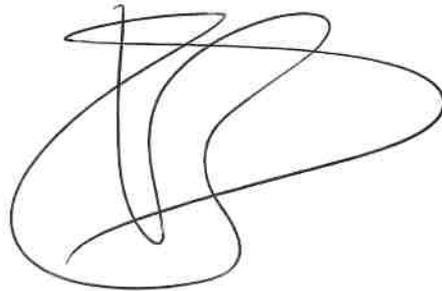
Le montant global des salaires bruts, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versées aux dix personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 30 juin 2024 s'est élevé à 1 604 966,28 € (un million six cent quatre mille neuf cent soixante-six euros et vingt-huit cts).

Fait à Caissargues

Le 29/10/2024

Vincent BASTIDE

Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the printed name and title.